

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-123**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de Mme DURRUTY,*

**OBJET : FINANCES** – Exercice 2022 - Budget annexe des fêtes traditionnelles et temporada - Décision modificative n°1.

Le budget primitif 2022 prévoyait au titre des Fêtes traditionnelles 2 970 K€ en recettes et en dépenses.

Concernant les recettes, il convient tout d'abord de prendre en compte le nouveau tarif du Pass'fêtes établi à 10 €, notamment pour faire face à de nouvelles dispositions liées à la sécurité. Sur la base des ventes réalisées en 2018 et en 2019 (environ 166 000 bracelets), il peut être inscrit un complément de 330 K€, soit une recette totale

attendue de 1 660 K€. Par ailleurs, l'actualisation des tarifs d'occupation du domaine public (cf. délibération spécifique) devrait générer environ 120 K€ de recettes supplémentaires par rapport à l'inscription du budget primitif, pour atteindre 670 K€. En tenant compte des prévisions de partenariat et de co-financement de certaines actions (distribution d'éthylotests, dédoublement de la gare routière), qui devraient se traduire par une ressource complémentaire de 120 K€, les recettes prévisionnelles des Fêtes s'établissent à 570 K€ dans cette Décision modificative.

Concernant les dépenses d'organisation et de logistique, la forte évolution des prix constatée depuis le début de l'année a des conséquences significatives sur plusieurs marchés (propreté, restauration, sonorisation), pour un montant estimé à ce jour à 105 K€. Par ailleurs, la Ville a décidé d'aider les quatre associations du Corso qui doivent aménager des plateformes nues en raison du remplacement progressif des plateformes les plus anciennes (2000 € par association soit 8 000 € au total). En outre, la Ville souhaite élargir encore son offre en terme d'animation, avec l'installation de scènes musicales plus qualitatives (place de la Liberté et carreau des Halles), ou encore grâce à l'exposition consacrée au 90e anniversaire des Fêtes, pour un total de 37 K€. Enfin, il convient de noter que les différentes mesures relatives à la sécurité des fêtes nécessitent l'inscription de 270 K€ supplémentaires. Au total, les crédits complémentaires en dépenses s'élèvent à 421 K€.

Cette DM 1 des fêtes dégage ainsi un excédent de 149 K€, qui permet de réduire d'autant la subvention d'équilibre du budget principal.

Pour la temporada, le budget primitif s'équilibre à 1 083 € en recettes et en dépenses.

Pour la première année, il est mis en œuvre un dispositif de progressivité de la rémunération des toreros et du prix des toros, en fonction du nombre de billets vendus.

Compte-tenu de la programmation 2022, qui n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget primitif 2022, le nombre de billets vendus pourrait approcher de 25 000 entrées, soit un complément de recettes de 203 K€ (874 K€ prévus au Budget primitif). Sur cette base, le budget relatif aux toreros serait de l'ordre de 620 K€ (contre 440 K€ prévus au budget primitif), et celui des toros de l'ordre de 211 K€ (contre 188 K€ prévus au budget primitif).

Au total, la DM1 de la Temporada s'équilibre à 203 K€ en recettes et en dépenses.

La DM 1 du budget annexe des Fêtes et de la Temporada s'équilibre ainsi globalement à 624 K€ en recettes et en dépenses.

Il est demandé au Conseil municipal, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 et en application des articles L.2312-1 à 3 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, d'approuver cette décision modificative n°1 pour le budget annexe des Fêtes et de la Temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. BERGE, M. ESTEBAN



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services